

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
6 mars 2001  
Français  
Original: arabe

---

**Lettre datée du 1er mars 2001, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de l'Iraq  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre, en date du 28 février 2001, que le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères par intérim de la République d'Iraq, M. Tarek Aziz, vous adresse au sujet des centaines de camions chargés de fournitures humanitaires que l'Iraq a envoyés au peuple palestinien et que les forces d'occupation sionistes ont refusé de laisser entrer dans les territoires occupés. Cet incident montre bien à quel point les autorités sionistes sont résolues à réprimer le peuple palestinien et à le soumettre à leur volonté.

Au nom du Gouvernement iraquien, le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères par intérim vous prie de tout mettre en oeuvre pour faciliter l'arrivée des camions en Palestine occupée et d'intervenir auprès du Conseil de sécurité pour qu'il approuve l'annexe au plan d'achat et de distribution de la phase IX du mémorandum d'accord concernant les besoins du peuple palestinien.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Mohammed A. **Al-Douri**

**Annexe à la lettre datée du 1er mars 2001, adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent  
de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens à me référer aux nombreuses lettres que nous vous avons adressées au sujet de la décision du Gouvernement iraquien d'envoyer des vivres et des médicaments au peuple palestinien, la dernière en date remontant au 20 février 2001 (document S/2001/162).

Le Gouvernement de la République d'Iraq a pris cette décision en vue d'alléger les amères souffrances que le peuple palestinien frère endure du fait des campagnes de répression quotidiennes qui se poursuivent actuellement et de l'embargo que les autorités israéliennes d'occupation ont imposé à la population des territoires occupés.

L'Iraq a donc envoyé au peuple palestinien des centaines de camions chargés de vivres et de médicaments. Ces camions, qui ont traversé le territoire jordanien, sont toujours bloqués à la frontière jordanienne car les autorités d'occupation les empêchent d'entrer dans les territoires palestiniens. Cet incident montre bien à quel point les autorités sionistes d'occupation sont résolues à réprimer le peuple palestinien et à le soumettre à la volonté de l'entité sioniste en le forçant à renoncer à ses droits légitimes, notamment à celui de créer un État palestinien indépendant ayant pour capitale la ville sainte de Jérusalem.

Le Gouvernement iraquien vous prie de tout mettre en oeuvre pour faciliter l'arrivée des camions susmentionnés en Cisjordanie occupée. Il vous prie également d'intervenir auprès du Conseil de sécurité pour qu'il approuve l'annexe au plan d'achat et de distribution de la phase IX du mémorandum d'accord concernant les besoins du peuple palestinien pour que les autorités iraquiennes compétentes puissent commencer le plus rapidement possible à conclure les contrats d'achat de vivres, de médicaments et de fournitures humanitaires destinés au peuple palestinien.

Le Vice-Premier Ministre  
et Ministre des affaires étrangères par intérim  
(*Signé*) Tarek **Aziz**